



Construction d'un voisin en limite de ma propriété

Par Maikiki

Bonjour,

la banque alimentaire qui a un local de stockage situé derrière ma propriété a obtenu un permis de construire de la ville de Brive en date du 27 mars 2019 pour un agrandissement. Le bâtiment arrivera en limite de ma propriété. Or, il est situé en contrebas, il existe un mur de soutènement à la base. En haut se trouve ma clôture et ma haie de lauriers, ancienne et bien entretenue. La présidente de la banque alimentaire est venue me présenter le projet, il s'avère que le bâtiment ne devrait pas me gêner du fait qu'il est en contrebas, il sera caché par la haie. Par contre ce qui ne m'a pas plus, c'est que selon les dires de la dame, ma clôture et ma haie risquent d'être endommagées, ce que je refuse totalement, il me semble que les travaux, même s'ils nécessitent un nouveau mur de soutènement du fait du terrain en contrebas, mon sous-sol, ma clôture et ma haie ne devraient nullement être affectés. La présidente s'engage (oralement) à remplacer les plantations (d'une autre espèce car elle estime que les lauriers sont de plus en plus remplacées actuellement !). Nous nous sommes quittées un peu fraîchement... Pouvez-vous me conseiller ?